

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue le lundi, 11 mai 2026 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire, situé au 227 rue Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire:

SONT PRÉSENTS :

Madame Michelle St-Laurent	Mairesse	
Monsieur Marcel Jean	Conseiller	No : 1
Madame Cathy Chabot	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Monsieur Claude Lord	Conseiller	No : 6

ABSENT :

Les membres présents forment quorum sous la présidence de la mairesse Madame Michelle St-Laurent

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025
- 1.5 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
- 1.6 PROGRAMME DE QUALIFICATION GESTION DES EAUX POTABLES ET USÉES
- 1.7 ACHAT D’UN AQUASCOPE
- 1.8 PERMANENCE EMPLOYÉ 33065
- 1.9 RENOUVELLEMENT ENTENTE ÉLAN MAISON DES JEUNES
- 1.10 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D’UN SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIELLE PAR LA VILLE D’AMOS
- 1.11 CONTRAT CONSENSUS COMMUNICATION POUR L’INAUGURATION DU GARAGE
- 1.12 ENCOMBRANTS
- 1.13 ACHAT BLOCS DE BÉTON
- 1.14 CONTRAT ENTRETIEN PRÉVENTIF
- 1.15 ACHAT DE TUYAUX FORAGE

2. FINANCES

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

- 4.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 267 RUE PRINCIPALE

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 RENOUELEMENT DE L’ENTENTE DE SERVICE GESTION DE L’ENTENTE DE DÉLÉGATION – SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE
- 8.2 COUPE MINIMALE DE BOIS FEUILLUS ACCEPTABLE VS PRIX DU MARCHÉ

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #229-26 RÈGLEMENT SUR L’OCCUPATION ET L’ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
- 9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #230-26 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

76-05-26

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Lord
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

77-05-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 tel que rédigé.

78-05-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Mme Aline Guénette, technicienne comptable au bureau de Daniel Tétreault CPA, est présente pour le dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025. Celui-ci s'est conclu avec un bénéfice de fonctionnement de 145 779\$

L'excédent de fonctionnements accumulé non affecté au 31 décembre 2025 était de 373 954 \$ auquel on ajoute une réserve financière de 6 000\$. L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2025 était de 1 354 984.\$

1.5 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MME LA CONSEILLÈRE, CATHY CHABOT

En référence aux articles numéros 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums l'élu suivant : Madame Cathy Chabot, dépose séance tenante sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

1.6 PROGRAMME DE QUALIFICATION GESTION DES EAUX POTABLES ET USÉES

79-05-26

PROGRAMME DE QUALIFICATION GESTION DES EAUX POTABLES ET USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité opère un réseau d'eau potable ainsi qu'un réseau d'eaux usées;

ATTENDU QUE plusieurs lois et règlements régissent encadrent ces réseaux;

ATTENDU QUE des cartes de compétence sont nécessaires pour effectuer les travaux sur ces réseaux;

ATTENDU QUE le responsable de voirie a les prérequis nécessaires pour obtenir les cartes d'apprentis nécessaires et suivre les formations en lien avec ces compétences.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le responsable de voirie soit inscrit aux Programmes de qualification de l'eau potable et des eaux usées;

ÉTANT ENTENDU QUE les coûts de 276\$ pour obtenir les cartes d'apprenti seront déboursées par la Municipalité.

1.7 ACHAT D'UN AQUASCOPE

80-05-26

ACHAT AQUASCOPE

ATTENDU QUE la Municipalité a un réseau de distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE des bris souterrains occasionnant des fuites peuvent survenir;

ATTENDU QUE la Municipalité a un devoir de diligence envers la gestion de l'eau potable;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'entreprise dans la MRC se spécialisant dans la recherche des fuites.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire l'achat d'un Aquascope au coût de 3 950\$ excluant les taxes.

1.8 PERMANENCE EMPLOYÉ 33065

81-05-26

PERMANENCE EMPLOYÉ 33065

ATTENDU QUE l'employé 33065 est sous la supervision du Responsable des travaux de voirie;

ATTENDU QUE l'employé 33065 est à l'emploi de la Municipalité depuis septembre 2024;

ATTENDU QUE l'employé travaille à temps plein depuis 3 mois;

ATTENDU QUE l'employé satisfait aux exigences reliées à son poste.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER la permanence à l'employé 33065.

1.9 RENOUVELLEMENT ENTENTE ÉLAN MAISON DES JEUNES

82-05-26

RENOUVELLEMENT ENTENTE ÉLAN MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Municipalité signe depuis quelques années une entente animation avec *ÉLAN maison des jeunes rurales*;

ATTENDU QUE cette entente permet aux jeunes de 10 à 17 ans de profiter d'un local jeunesse avec service d'un animateur;

ATTENDU QU'ÉLAN maison des jeunes rurales prend en charge tout ce qui concerne les ressources humaines de ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à fournir un local approprié aux activités ainsi que les assurances requises;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à verser un montant de 100\$ à ÉLAN Maison des jeunes rurales afin de payer l’adhésion pour devenir membre honoraire de l’organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Lord
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité renouvelle l’entente Animation avec *ÉLAN Maison des jeunes rurales*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents relatifs au bon fonctionnement de l’entente;

QUE l’agente de développement est nommée répondante pour les projets jeunesse.

1.10 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D’UN SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIELLE PAR LA VILLE D’AMOS

83-05-26 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D’UN SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIELLE PAR LA VILLE D’AMOS

REMIS

**1.11 CONTRAT CONSENSUS COMMUNICATION POUR
 L’INAUGURATION DU GARAGE**

84-05-26 CONTRAT CONSENSUS COMMUNICATION POUR L’INAUGURATION DU GARAGE

ATTENDU QUE la construction du garage est terminée;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à l’inauguration officielle;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’OCTROYER un contrat à Consensus communication pour l’organisation de la conférence de presse tel que décrit dans l’offre de services;

QUE l’estimation des heures pour la réalisation du contrat est de 13 heures à 85\$/heure.

1.12 ENCOMBRANTS

85-05-26 ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE la cueillette des encombrants est attendu chaque année par la population;

ATTENDU QUE l’an dernier elle n’a pu avoir lieu.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Marcel Jean
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la cueillette des encombrants ait lieu les 29 et 30 mai prochains de 13h à 20h.

QUE les matières suivantes seront acceptées :

- Bois
- Fer
- Matériel électronique
- Pneus déjantés
- Meubles
- Résidus domestiques dangereux

1.13 ACHAT BLOCS DE BÉTON

86-05-26

ACHAT BLOCS BÉTON

ATTENDU le nouvel emplacement du garage;

ATTENDU QUE l'espace en cour arrière doit être optimisé;

ATTENDU QUE des matériaux pourraient se retrouver sur les terrains voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER environ 60 blocs de béton pour en faire un muret à l'ouest et au nord de la cour arrière, au coût de 7 800\$ excluant les taxes et la livraison.

1.14 CONTRAT ENTRETIEN PRÉVENTIF

87-05-26

CONTRAT ENTRETIEN PRÉVENTIF

ATTENDU QUE les eaux usées doivent être pompées vers le système de filtration par roseaux;

ATTENDU QU'il est recommandé de faire des entretiens préventifs pour prolonger la durée de vie utile des pompes;

ATTENDU QUE Nord-Flo a déposé une offre de service à la Municipalité au coût de 3497\$ excluant les pièces de rechange et les taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'offre de service déposé par Nord-Flo.

1.14 ACHAT DE TUYAUX DE FORAGE

88-05-26

ACHAT DE TUYAUX DE FORAGE

ATTENDU QUE les sols sont instables sur 3 ponceaux;

ATTENDU QUE la cabane à sable est en toile;

ATTENDU QUE divers matériaux peuvent être entreposés dans la cour du garage;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire l'achat de tuyaux de forage au coût de 1 500\$ excluant les taxes pour stabiliser les sols de ponceaux, protéger la toile lors du chargement du sable et éviter que divers matériaux granulaires se retrouvent sur les terrains voisins.

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

89-05-25

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Lord
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 11 mai 2026, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 126 400,67\$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 1 553,49\$;

Les salaires versés au mois d'avril pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 18 374,81 \$

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

4.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 267 RUE PRINCIPALE

90-05-25

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 267 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le propriétaire du 267 rue Principale a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire une clôture ayant 2 mètres de haut en cour avant;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #147-15 une clôture en cour avant doit avoir une hauteur maximale de 1 mètre;

ATTENDU QUE la cour avant d'une propriété est déterminée par le coin avant du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la cour avant de la propriété voisine est moindre étant donné que sa construction est plus près de la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que la majorité de ses membres sont en accord avec la dérogation.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER que la clôture du propriétaire du 267 rue principale ait une hauteur de 2 mètres sur une longueur maximale de 7 mètres en cour avant;

ÉTANT ENTENDU QU'il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que la clôture est sur son terrain et n'empiète pas sur la propriété voisine.

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

8.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE GESTION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION – SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE

91-05-26

RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE – GESTION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION – SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Marcel Jean
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire autorise la mairesse, Mme Michelle St-Laurent et la directrice générale, Mme Katy Fortier à signer l'entente de service pour le mandat de gestion de l'entente de délégation de gestion avec Sylviculture La Vérendrye aux modalités spécifiées dans l'entente.

13.1 VENTE MINIMALE ACCEPTABLE DU BOIS VS PRIX DU MARCHÉ

8.2 COUPE MINIMALE DE BOIS FEUILLUS ACCEPTABLE VS PRIX DU MARCHÉ

92-05-26

COUPE MINIMALE DE BOIS FEUILLUS ACCEPTABLE VS PRIX DU MARCHÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire autorise la coupe de bois feuillus en fonction du prix du marché en vigueur.

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #229-26 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

DÉPÔT DE PROJET ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #229-26 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

M. le conseiller Gilles Audet a déposé et présenté le projet de Règlement #229-26 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Avis de motion est également donné par ladite membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #229-26 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #230-26 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DÉPÔT DE PROJET ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #230-26 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Mme la conseillère Christiane Vaillancourt a déposé et présenté le projet de Règlement #230-26 Règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion est également donné par ladite membre du conseil municipal que lors d’une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #230-26 Règlement sur la gestion contractuelle.

10. VARIA

10.1 ÉLECTION PARTIELLE

La directrice générale informe les membres du conseil que l’élection partielle en vue de pourvoir au poste no 5 aura lieu le 19 juillet prochain. Le début de la période de dépôt des mises en candidature sera le 5 juin.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h19.

Michelle St-Laurent
Mairesse

Katy Fortier
Greffière-trésorière

Je, Michelle St-Laurent, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Michelle St-Laurent